

CONSEIL
DES MONTAGNAIS
DU LAC-SAINT-JEAN



LE MUSEU MONTAGNAIS
PARTAGER SES RICHESSES C'EST ENRICHIR SON PEUPLE

Mashteuiatsh, le 27 juillet 2001

Monsieur Jean Roberge
BAPE

Monsieur,

Tel que convenu avec M. Alain Nepton, conseiller délégué à l'exécutif et aux négociations gouvernementales au Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, veuillez trouver ci-joint le résumé de l'entente «Mashteuiatsh 2001».

Cette entente a été signée par le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean et Hydro-Québec en juin dernier dans le cadre du projet de dérivation partielle de la rivière Manouane.

Si des informations supplémentaires s'avéraient nécessaires, vous pouvez rejoindre Monsieur Nepton au (418) 275-5386 (poste 222).

Louise Launière

Louise Launière
Secrétaire commis

p-j.

155

DC8

Dérivation partielle de la rivière Manouane
par Hydro-Québec
Saguenay—Lac-Saint-Jean 6211-10-005

DÉRIVATION PARTIELLE DE LA RIVIÈRE MANOUANE

SOMMAIRE DE L'ENTENTE MASHTEUIATSH (2001)

RÉSUMÉ

Mashteuiatsh recevra un montant estimé à plus de \$11 millions durant les 50 premières années de l'entente. Ce montant pourra être plus important en fonction du plan de financement privilégié par Mashteuiatsh pour sa mise de fonds. Ces revenus pourront également s'accroître selon l'évolution du prix de l'énergie au Québec et en Nouvelle-Angleterre.

Mashteuiatsh pourra de plus bénéficier de contrats et d'emplois en rapport avec ce projet, durant la période de construction.

La durée potentielle de l'entente (99 ans) permettra également aux générations futures de Mashteuiatsh de bénéficier du projet.

Certains risques sont cependant assumés par Mashteuiatsh en rapport principalement avec les coûts du projet de dérivation, lesquels pourraient s'accroître en fonction de divers facteurs.

PROJET VISÉ

Dérivation partielle de la rivière Manouane (Projet Manouane).

PARTENARIAT POUR LE PROJET MANOUANE

Mashteuiatsh investira 7,3 % des coûts du Projet Manouane. Le coût total estimé de ce projet incluant les frais de financement de la période de construction est d'environ

\$61 millions. Mashteuiatsh investira donc environ \$4,4 millions. De plus, Mashteuiatsh assumera sa quote-part des frais de turbinage, d'exploitation et de suivi environnemental et recevra en retour 7,3% de l'énergie totale additionnelle du projet.

En retour Hydro-Québec remettra à Mashteuiatsh la valeur de l'énergie en fonction d'un prix de 3¢/kWh indexé en fonction de l'augmentation des tarifs d'électricité au Québec pour la composante « production » du prix de l'énergie. Cette valeur pourra également comprendre une portion de 50% d'un indice des prix de l'électricité en Nouvelle-Angleterre.

La durée initiale du partenariat est de 50 années. Mashteuiatsh possède l'option de renouveler le partenariat pour une durée additionnelle de 49 années. La durée totale potentielle du partenariat est donc de 99 ans.

PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉ (PMVI)

Dans le cadre de ce programme, Hydro-Québec verse à Mashteuiatsh un montant représentant 0,5972% des coûts du Projet Manouane pour une contribution estimée à environ \$360,000.

TRAVAUX CORRECTEURS

Hydro-Québec verse à Mashteuiatsh, dans les 30 jours suivant la réception d'une demande de paiement ou au plus tard dans les 30 jours de la date d'émission du Certificat d'autorisation, un montant de 250 000 \$ aux fins de réalisation de travaux correcteurs. Après l'émission du certificat d'autorisation en regard du Projet, Hydro-Québec mettra à la disposition de Mashteuiatsh, un montant additionnel de 400 000 \$ à titre de fonds de travaux correcteurs.

CONTRATS ET EMPLOIS

L'objectif de contrats à octroyer à des entreprises Innu de Mashteuiatsh est fixé à 18% de la valeur totale des contrats reliés au Projet Manouane.

De plus, Hydro-Québec s'engage à déployer des efforts raisonnables pour promouvoir l'embauche d'Ilnu de Mashteuiatsh auprès de ses entrepreneurs pour le Projet Manouane.

SITES ARCHÉOLOGIQUES ET SÉPULTURES

Des dispositions sont incorporées à l'entente concernant la collaboration des Ilnus de Mashteuiatsh à l'identification et la protection des sites archéologiques ainsi que des sépultures qui pourraient être affectés par le projet. Les Ilnus de Mashteuiatsh joueront un rôle important auprès d'Hydro-Québec à ces égards.

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Hydro-Québec est responsable de l'évaluation environnementale du Projet Manouane. Mashteuiatsh a collaboré étroitement à l'élaboration et à la réalisation des études environnementales concernant le projet et sera également impliqué dans le suivi environnementale de celui-ci.

AUTRES DISPOSITIONS

Les parties s'engagent à collaborer pour mettre en œuvre l'entente et Mashteuiatsh s'engage à déployer ses meilleurs efforts et à offrir son entière collaboration pour faciliter la réalisation du Projet Manouane.

La mise en œuvre de la présente entente est confiée au Comité Conjoint Mashteuiatsh/Hydro-Québec (CCMHQ) créé dans le cadre de la Convention Mashteuiatsh/Hydro-Québec 1993.